

*Date de dépôt : 18 février 2010*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur :**

- a) P 1371-B Pétition pour la sécurité et le bien-être des habitants, des passants et des commerçants de la rue de la Coulouvrenière, de la place des Volontaires et du quai des Forces-Motrices**
- a) P 1379-B Pétition concernant la sécurité aux alentours de la place de Cornavin**
- a) P 1381-B Pétition concernant le trafic de stupéfiants aux alentours de la zone piétonne du Mont-Blanc**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 juin 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat les pétitions 1371, 1379 et 1381 dont le libellé est le suivant :

### **P 1371**

*Les soussigné(e)s s'inquiètent de la recrudescence de dealers place des Volontaires et rue de la Coulouvrenière. Organisés en clans, ces commerçants en drogues dures et douces interpellent les passants, souvent de manière agressive afin de revendre leur marchandise. Nous assistons aussi régulièrement à des règlements de comptes entre ces clans sous forme de bagarres et de duels armés. Soulignant que ce commerce est illégal et qu'il fait régner dans le quartier un climat d'insécurité, nous demandons aux autorités compétentes :*

- en matière d'ordre public, une présence renforcée le soir des forces de police;*

– *le rétablissement d'une atmosphère conviviale dans le quartier.*

*N. B. : 444 signatures  
M. Rüfenacht Gilles  
Rue de la Coulouvrenière 19  
1204 Genève*

### **P 1379**

*Fin octobre, plusieurs hôteliers et restaurateurs des alentours de la place de Cornavin ont adressé une lettre au chef de la Police pour se plaindre de l'augmentation de l'insécurité devant leurs établissements. Nos inquiétudes ne se sont pas estompées et l'arrivée des beaux jours nous fait craindre une aggravation de la situation.*

*La réponse qui nous est parvenue ne nous permet pas d'espérer une quelconque amélioration.*

*Bien que notre souhait fût d'éviter d'importuner le gouvernement, nous sommes contraints de déposer formellement une pétition sur le bureau du Grand Conseil afin de le prier de prendre toutes les mesures utiles et urgentes afin de ramener le sentiment de sécurité aux alentours de la place de Cornavin.*

*Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous décrire plus précisément les préjudices que nous subissons.*

*N. B. : 6 signatures  
Hôteliers et restaurateurs des  
alentours de la place Cornavin  
p.a. M. Marc Fassbind  
Hôtel Cornavin  
23, boulevard James-Fazy  
1201 Genève*

### **P 1381**

*Nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à ce trafic à ciel ouvert, d'assurer la sécurité des locataires, touristes et contribuables et d'éviter que cette situation ne dégénère. Nous vous demandons des mesures immédiates et concrètes.*

*N. B. : 4 signatures  
M<sup>me</sup> et M. Sandra et  
Christophe Leu  
Rue du Mont-Blanc 26  
1201 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'insécurité engendrée par le trafic de drogue et la criminalité de rue, dénoncée dans ces trois pétitions, est toujours bien présente dans certains secteurs du canton, malgré les efforts des différents acteurs en charge de la sécurité publique, en particulier les membres du corps de police.

Soucieux de garantir la sécurité des personnes et des biens, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà lancé un programme de construction d'établissements pénitentiaires, y compris pour la détention administrative (RD 797 sur la politique pénitentiaire), une réorganisation de la police (RD 794 sur la réorganisation de la police), ainsi qu'une réforme de la police municipale (loi 10178, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2010).

Il est primordial que, de son côté, la Confédération, comme les autorités genevoises le lui demandent, s'efforce de conclure et d'obtenir l'application effective d'accords de réadmission avec les pays dont sont originaires la plupart des dealers et délinquants de rues qui sévissent dans certains quartiers, afin qu'ils puissent être expulsés du territoire suisse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP